

Le 27 juin 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 27 juin 2011, à 12 h 10, suivant avis de convocation signifié au moins 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M^{me} Lise Bellefeuille
M. Claude Brochu
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Prière

Adoption de l'ordre du jour

237-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que rédigé.

Retrait – Avis de motion – Règlement numéro 11-2011 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 238 500 \$ pour payer les travaux de réfection de pavage, trottoirs et bordures 2011

CONSIDÉRANT que l'estimation de la dépense relative à ces travaux a été revue à la baisse et qu'il y a lieu de déposer un autre avis de motion;

CONSIDÉRANT que M^{me} Lise Garneau a, dans un courriel daté du 23 juin 2011, accepté de retirer l'avis de motion qu'elle avait déposé lors de la séance ordinaire du 20 juin 2011;

238-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE soit retiré, à toutes fins que de droit, l'avis de motion annonçant le dépôt du règlement numéro 11-2011 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 238 500 \$ pour payer les travaux de réfection de pavage, trottoirs et bordures 2011.

Avis de motion - Règlement numéro 13-2011 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 217 000 \$ pour payer les travaux de réfection de pavage, trottoirs et bordures 2011

M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 13-2011 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 217 000 \$ pour payer les travaux de réfection de pavage, trottoirs et bordures 2011.

Lise Bellefeuille, conseillère

Période de questions des contribuables

Aucun contribuable n'étant présent, il n'y a pas de question adressée au conseil.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

239-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 12 h 15.